

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-U51-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2009-U51 – TARIFICATION ET MODIFICATIONS GÉNÉRALES

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Le *Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51*, tel qu'amendé, est modifié comme suit :

1. L'article 3.2.4 - *Durée des permis et des certificats d'autorisation* du *Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51* et ses amendements, est modifié, par l'ajout suivant, à la suite du 4^e alinéa :

« Si les travaux visés par un permis de construction ne sont pas complétés à l'expiration du renouvellement du permis ou ne sont pas réalisés conformément au permis émis ou effectués sans permis, le propriétaire ou le requérant doit procéder, sans délai, à la remise en état du terrain, par le nivellement et la stabilisation du terrain, le reboisement, la revégétalisation ainsi qu'au réaménagement des rives des milieux humides et hydriques touchés et le fonctionnaire désigné peut avoir recours à des sanctions en vertu du chapitre 4 du *Règlement numéro 2009-U51*. ».

2. L'article 3.3 – Tarifs du *Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51* et ses amendements est modifié par le remplacement du tableau de tarification par le suivant :

1)	Permis de lotissement	Tarif
	• par lot	220 \$
2)	Étude d'un projet exigeant un projet de lotissement majeur	
	• projet en copropriété ou incluant une rue – 1 à 5 lots	220 \$ / lot
	• 6 à 20 lots	1100 \$
	• 21 lots et plus	2 200 \$
3)	Permis de construction	
	a) pour un usage de la catégorie « habitation »	
	• construction par unité de logement	220 \$
	• agrandissement d'un bâtiment principal par unité de logement	220 \$
	b) pour un usage des catégories d'usage, « public » « commerce », « industrie », « production »	
	• construction d'un bâtiment principal, selon la valeur estimée des travaux	330 \$ plus 3,50 \$ / m ² de plancher pour travaux de 100 000 \$ et plus
	• agrandissement d'un bâtiment principal, selon la valeur estimée des travaux	220 \$ plus 3,50 \$ / m ² de plancher pour travaux de 100 000 \$ et plus
	c) construction, ou agrandissement d'une construction autre qu'un bâtiment	110 \$
	d) pour un usage de la catégorie « communautaire »	
	• construction d'un bâtiment principal, selon la valeur estimée des travaux	330 \$ plus 3,50 \$ / m ² de plancher pour travaux de 100 000 \$ et plus

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

	<ul style="list-style-type: none"> agrandissement d'un bâtiment principal, selon la valeur estimée des travaux 	220 \$ plus 3,50 \$ / m ² de plancher pour travaux de 100 000 \$ et plus
4)	Certificat d'autorisation	
	<ul style="list-style-type: none"> nouvel usage, changement ou extension d'un usage 	110 \$
	<ul style="list-style-type: none"> déplacement ou démolition d'une construction ou d'un bâtiment 	110 \$
	<ul style="list-style-type: none"> stand individuel dans un marché aux puces, pour tout changement d'occupant ou d'exploitant ou pour tout aménagement d'un nouveau stand 	110 \$
	<ul style="list-style-type: none"> usage additionnel 	200 \$
	<ul style="list-style-type: none"> enseigne située sur la route 117 et 329 	330 \$
	<ul style="list-style-type: none"> enseigne (autres) 	110 \$
	<ul style="list-style-type: none"> rénovation, transformation, réparation d'un bâtiment résidentiel par unité de logement affectée par les travaux 	110 \$
	b) pour un usage des catégories d'usage, « public » « commerce », « industrie », « production »	
	<ul style="list-style-type: none"> transformation, rénovation d'un bâtiment principal, selon la valeur estimée des travaux 	170 \$ plus 3,50 \$ / m ² de plancher pour travaux de 100 000 \$ et plus
	<ul style="list-style-type: none"> ajout d'un local pour un établissement dans un bâtiment existant 	330 \$
	d) pour un usage de la catégorie « communautaire »	
	<ul style="list-style-type: none"> transformation, rénovation d'un bâtiment principal, selon la valeur estimée des travaux 	220 \$ plus 2,50 \$ / m ² de plancher pour travaux de 100 000 \$ et plus
	<ul style="list-style-type: none"> ajout d'un local pour un établissement dans un bâtiment existant 	330 \$
	<ul style="list-style-type: none"> construction, agrandissement, rénovation d'un bâtiment accessoire de plus de 22 mètres carrés 	75 \$
	<ul style="list-style-type: none"> construction, installation ou remplacement d'une piscine hors terre, incluant l'érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à cette piscine 	80 \$
	<ul style="list-style-type: none"> enlèvement d'une piscine 	60 \$
	<ul style="list-style-type: none"> construction, installation ou remplacement d'une piscine creusée ou semi-creusée, incluant l'érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à cette piscine et l'installation d'un plongoir 	170 \$
	<ul style="list-style-type: none"> construction, installation ou remplacement d'une piscine démontable, incluant l'érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à cette piscine 	80 \$
	<ul style="list-style-type: none"> installation d'un plongoir 	50 \$
	<ul style="list-style-type: none"> abattage de 5 arbres et moins 	60 \$
	<ul style="list-style-type: none"> abattage de 5 à 20 arbres 	110 \$
	<ul style="list-style-type: none"> abattage de plus de 20 arbres 	200 \$
	<ul style="list-style-type: none"> coupe forestière (moins de 3 acres) 	550 \$
	<ul style="list-style-type: none"> coupe forestière (plus de 3 acres) 	1 100 \$
	<ul style="list-style-type: none"> installation septique (fosse, champ d'épuration et/ou système tertiaire ou modifié) 	125 \$
	<ul style="list-style-type: none"> ouvrage de captage des eaux souterraines 	100 \$
	<ul style="list-style-type: none"> utilisation de la voie publique (conteneurs, matériaux, appareils) par semaine d'utilisation 	110 \$
	<ul style="list-style-type: none"> raccordement aux réseaux publics 	110 \$

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

	• aménagement extérieur	60 \$
	• aménagement d'une carrière	2 200 \$
	• tout autre certificat d'autorisation exigé par la réglementation d'urbanisme	60 \$
	• construction d'un nouveau chemin ou d'une nouvelle rue	3,50 \$ / m linéaire calculé en son centre minimum 1 000 \$
	• construction ou installation d'une antenne et/ou d'une tour de télécommunication	5 500 \$
	• nouveau croisement véhiculaire dans l'emprise du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord	350 \$
	• préparation d'un terrain avant le début des travaux	110 \$
5)	Certificat d'autorisation temporaire	
	• usage temporaire ou provisoire	60 \$
	• installation d'un bâtiment temporaire	60 \$
	• vente de garage	35 \$
	• vente-trottoir	Gratuit
	• tout autre certificat d'autorisation temporaire exigé par la réglementation d'urbanisme	60 \$
6)	Certificat d'occupation	
	• pour un usage de la catégorie habitation	60 \$
	• pour un usage des autres catégories d'usages	120 \$
7)	Renouvellement d'un permis	Même coût que le permis initial
8)	Renouvellement d'un certificat	Même coût que le certificat initial
9)	Étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
	• permis de construction résidentiel	120 \$
	• permis d'agrandissement	60 \$
	• permis de construction « commercial », « industriel », « public », « communautaire », et « production »	175 \$
	• permis d'agrandissement « commercial », « industriel », « public », « communautaire », et « production »	120 \$
	• permis de lotissement mineur	100 \$
	• permis de lotissement majeur	250 \$
	• certificat d'autorisation	100 \$
10)	Étude d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) ou demande de changement à la réglementation d'urbanisme	1 100 \$
11)	Demande de dérogation mineure autre que résidentielle	1 200 \$
12)	Demande de dérogation mineure résidentielle	850 \$
13)	Procédure d'adoption d'un règlement de modification des instruments d'urbanisme, incluant le projet de règlement :	
	• procédure d'adoption ou de modification des règlements d'urbanisme (lotissement, zonage, plan d'urbanisme, usages conditionnels)	5 000 \$
	• procédure d'adoption ou de modification d'un plan particulier d'urbanisme	5 500 \$
	• procédure d'adoption ou de modification d'une modification au schéma d'aménagement révisé	Coût des frais demandés par la MRC

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

	• autre procédure réglementaire	5 000 \$
14)	Frais de rédaction d'un règlement modifiant un règlement d'urbanisme	1 000 \$ *En sus du montant prévu au paragraphe 13)
15)	Demande d'usage conditionnel	1 000 \$
16)	Demande de projet particulier de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	5 000 \$
17)	Demande d'attestation de conformité au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	350 \$
18)	Demande d'attestation de conformité pour la Corporation de l'industrie touristique du Québec	350 \$
19)	Analyse d'une demande d'information sur un immeuble (autre que la grille de zonage)	75 \$
20)	Frais de gestion et d'accompagnement pour la réalisation d'un projet	500 \$
21)	Demande d'attestation de conformité pour une demande de permis d'alcool pour la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)	300 \$
22)	Lettre relative à un système de traitement des eaux usées	50 \$

3. L'article 3.6.1 - *Nécessité du certificat d'autorisation* du *Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51* et ses amendements est modifié, au 1^{er} alinéa, par l'ajout du paragraphe 20) :

« 20) Remise en état d'un terrain. ».

4. L'article 3.6.2 - *Forme de la demande* du *Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51* et ses amendements, est modifié, au 1^{er} alinéa, par l'ajout du paragraphe 22) :

« 22) Remise en état d'un terrain

Avant les travaux :

- Un formulaire de demande de permis dûment rempli;
- Un plan d'implantation par arpenteur-géomètre ou certificat de localisation à jour;
- Un plan de remise à l'état naturel préparé et signé par un professionnel compétent. Ce plan doit inclure les éléments suivants :
 - Description détaillée du type d'aménagement et du reboisement nécessaire pour restaurer le milieu déboisé à valeur équivalente et selon les essences indigènes du milieu
 - Détails sur le type de plantation projeté, comprenant leur espèce, leur calibre à la plantation, leur quantité et leur position sur le terrain;
 - Liste des matériaux nécessaires;
 - Dimensions de l'aménagement projeté;
- Tous autres documents pertinents à la demande;

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

Après les travaux :

- Certification d'attestation des travaux de stabilisation des sols, d'aménagement, de reboisement et de toute autres travaux réalisés, préparée par le professionnel compétent responsable de l'émission du plan et conforme au permis émis;
- Tous autres documents pertinents à la demande. »

5. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Frédéric Broué
Président de la séance

Me Stéphanie Allard
Greffière

Avis de motion	2025-01-21
Adoption du projet	2025-01-21
Adoption du règlement	2025-02-18
Certificat de conformité de la MRC	
Entrée en vigueur	
Publication du règlement	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce _____

Frédéric Broué
Maire